



CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n°5
Séance du 09 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet, les membres du conseil municipal de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le premier juillet, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : Quinze heures cinq minutes.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, Magali CHANTREL, Guy METIVIER, Maire, Huguette VILLELONGUE.

Absent : Fabrice LLABOUR.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Mme Huguette VILLELONGUE est désignée à cette fonction, qu'elle accepte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2025
- 2 - Décision modificative n°1 - budget Principal
- 3 - Reprise des concessions en état d'abandon
- 4 - Résultat appel d'offre DSP Le Relais
- 5 - Commande à la pépinière départementale
- 6 - Transfert de la compétence « infrastructure de recharge véhicules électriques »
- 7 - Motion de soutien à la reconnaissance du Catalan comme langue officielle de l'Union Européenne
- 8 - Déclassement d'une partie de l'ancien chemin rural de Prunet à Saint-Marsal
- 9 - Questions diverses

1. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2025.

Aucune remarque étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°1 – Budget Principal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, les modifications budgétaires suivantes :

- Suite aux travaux de l'éclairage public (ampoules à led)

compte 2041533 op 74 - 4 593,00
compte 2045333 op 74 + 4 593,00

- Suite à l'échange de terrains, objet du point 8 de l'ordre du jour,
compte 2112 + 3 000,00
compte 2135 - 3 000,00

Cette décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité.

3 – Reprise des concessions en état d'abandon.

Monsieur le Maire expose que la procédure de reprise des concessions à perpétuité, en état d'abandon, arrive à son terme. Il relate toute la procédure, qui a débutée en 2021, et s'est terminée cette année. Huit (8) tombes sont concernées.

Il demande au conseil municipal d'acter la reprise de ces concessions, de récupérer les tombes, et de les entretenir. Cette reprise de concessions a été adoptée à l'unanimité.

4 – Résultat appel d'offre DSP Le Relais.

La commission de Délégation de Service Public (DSP) s'est réunie ce jour. Elle a constaté qu'aucune candidature a été déposée. Le conseil municipal prend acte de ce fait. Éventuellement un appel à candidature peut être effectué à partir du mois de septembre.

Précision étant faite par Monsieur le Maire que la cantine sera assurée par la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

5 – Commande à la pépinière départementale.

Actuellement, deux terrains peuvent être végétalisés : celui où se trouve le transformateur électrique, et celui de la nouvelle aire de stationnement des campings cars.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal, la date limite pour commander étant le 30 septembre.

6 – Transfert de la compétence « infrastructure de recharge véhicules électriques ».

Monsieur le Maire relate que l'implantation de bornes de recharge pour vélos et voitures électriques incombe, en principe, aux communes. Après renseignements pris auprès du SYDEEL, il s'avère que les bornes de recharges rapides sont très chères, et que lentes ne sont pas pratiques. La commune de SAINT-MARSAL est intéressée par les bornes de recharge électrique. Il est possible de transférer cette compétence à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité pour le transfert de compétence de l'IRVE « infrastructure de recharge véhicules électriques », à la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

7 – Motion de soutien à la reconnaissance du Catalan comme langue officielle de l'Union Européenne.

L'association Les Angelets de La Terra a adressé à la mairie, afin d'approbation par le conseil municipal, une motion de soutien à la reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union Européenne.

Après discussion, cette motion a été approuvée par le conseil municipal, par quatre (4) voix pour et une (1) contre.

8 – Déclassement d'une partie de l'ancien chemin rural de Saint-Marsal à Prunet-et-Belpuig.

La mairie veut procéder au déclassement d'une partie de l'ancien chemin rural de Prunet à Saint-Marsal. Cette partie de chemin passe sur la propriété de Madame VELA.

La mairie doit être propriétaire de la route depuis la D618 jusqu'au Mas Parry, mais un tronçon est la propriété de Madame VELA, en conséquence un échange de parcelles doit être acté.

Un plan de division cadastrale a été réalisé par un géomètre.

Monsieur le Maire demande de déclasser l'ancien chemin public pour classer un nouveau chemin dans le domaine public de la commune, tronçon de l'ancien chemin sur les parcelles C 379 et C 80 du nouveau plan de division cadastrale ; et d'échanger avec les parcelles A 1046, C 370, C 374 et C 377 du nouveau plan de division cadastrale ; et à autoriser le maire à signer tout document nécessaire à ce sujet.

Après délibération le conseil municipal a voté à l'unanimité.

9 – Questions diverses.

La famille de Monsieur RIBAS a pris contact avec la mairie afin de déposer ses cendres au cimetière. Un hommage lui sera rendu début septembre. (date à préciser ultérieurement).

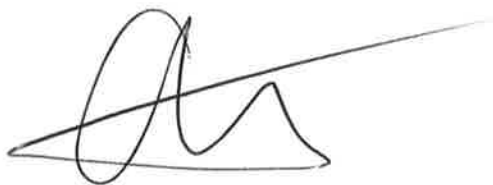
Le festival Courts Circuits sera de retour le 4 septembre, avec à 19h lecture de scénarios, et 21h des courts métrages.

Deux concerts seront organisés à l'église par l'association de Sauvegarde du Patrimoine, l'un le 30 août, et l'autre le 7 septembre.

Deux terrains proches du village doivent être débroussaillés, les propriétaires desdits terrains devront être avertis par la mairie.

Heure de fin de séance : 16 heures 35 minutes.

Le Président :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire :

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

